Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260321-2026_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°18

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 17/03/26
Date d'affichage : 17/03/26

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt et un mars à dix heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération
État récapitulatif des indemnités des élus locaux

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER,
Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN,
KERMARREC, DEMAY (arrivée à 11h10)
MM. CAMPION, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Absents représentés : M. GABRIEL par M. CAMPION
Mme BRIAND par Mme FOUGERIT
Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Exposé
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-22, et L.2123-24-1-1,
Vu la délibération n°17 du 21/03/26 des indemnités de fonction des élus communaux applicable pour l'année 2026,
Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « engagement et proximité » les membres du conseil municipal et leurs concitoyens sont en droit de connaître le montant des indemnités perçues au titre de leurs différents mandats et fonctions,

NOM Prénom	Fonction communale	Indemnité de fonction mensuelle brut totale	Fonction communautaire
ROUXEL Sandrine	Maire	1 839.87 €	Conseiller communautaire
COUËTUHAN Johann	Premier adjoint	499.43 €	Néant
FOUGERIT Anne	Deuxième adjoint	499.43 €	Néant
GAULLIER Cédric	Troisième adjoint	499.43 €	Néant
BRIAND Aurore	Quatrième adjoint	499.43 €	Néant
CAMPION Alain	Conseiller délégué	210.46 €	Néant

Conclusion
Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de l'état récapitulatif des indemnités des élus (montant brut) pour l'année 2026, ci-annexé.

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor -

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260321-2026_18-DE

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Annexé à la délibération du conseil municipal n°18 en date du 21/03/2026

Commune de LANGROLAY-SUR-RANCE

Population totale authentifiée : 1031……*(nombre d'habitants authentifié avant le renouvellement du conseil municipal)*

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale :

Indemnité maximale du maire + (indemnité maximale des adjoints multiplié par le nombre maximal théorique d'adjoints)

55.70 % + 85.52 % *(indiquer le calcul en %)* = 141.22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnités allouées

Nom du bénéficiaire	**Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique** **Et majorations éventuelles**
Maire ROUXEL Sandrine	44.76 %
1er adjoint au Maire COUËTUHAN Johann	12.15 %
2ème adjointe au Maire FOUGERIT Anne	12.15 %
3ème adjoint au Maire GAULLIER Cédric	12.15 %
4ème adjointe au Maire BRIAND Aurore	12.15 %
Conseiller délégué CAMPION Alain	5.12 %

Fait le 21/03/26

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE · Côtes d'Armor ·

La Maire,

Sandrine ROUXEL